



N°4445
Entrée le 13.07.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 14.07.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 13 juillet 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à *Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics* **concernant la continuité de la liaison entre la Cloche d'Or, Kockelscheuer, Bettembourg et Dudelange.**

Le 16 juillet prochain un nouveau chemin mixte pour piétons et cyclistes le long du CR186 entre le pôle d'échange Cloche d'Or et Kockelscheuer sera inauguré. Cet aménagement constitue une amélioration importante pour les personnes qui habitent ou travaillent à Kockelscheuer. Toutefois, cette liaison ne déploiera pleinement son potentiel que si elle est prolongée de manière directe, continue et sécurisée en direction de Bettembourg et de Dudelange.

À l'heure actuelle, les cyclistes souhaitant rejoindre ces deux agglomérations par un itinéraire sécurisé doivent emprunter un trajet plus long et moins direct. Alors que le développement de liaisons cyclables rapides et continues constitue un élément essentiel d'une politique de mobilité durable. La connexion entre la capitale, Kockelscheuer, Bettembourg et Dudelange présente un intérêt particulier en raison de l'importance des bassins de population et d'emploi concernés.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Madame la Ministre peut-elle préciser si un prolongement direct et sécurisé du nouveau chemin mixte entre Kockelscheuer et Bettembourg, puis vers Dudelange, est actuellement à l'étude ou planifié ?**
2. **Dans l'affirmative, quel tracé est envisagé et selon quel calendrier les différentes étapes de planification et de réalisation pourraient-elles être mises en œuvre ? Madame la Ministre entend-elle associer les communes concernées à la planification de ce prolongement ?**
3. **Dans la négative, Madame la Ministre envisage-t-elle de lancer une étude de faisabilité afin d'assurer la continuité de cet axe cyclable et d'éviter que les cyclistes ne soient contraints d'emprunter un itinéraire nettement plus long pour circuler en sécurité entre ces pôles urbains ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Meris SEHOVIC
Député